

Fielding, hon. William Stevens—*Suite.*

**RESOLUTIONS—*Suite.***

- Sénat et Chambre des communes—188.
- Traitement des lieutenants-gouverneurs—189.
- Traitement du premier ministre—189.

**SUBSIDES.**

- Motions avant de se former en subsides :
  - Listes électorales du Manitoba—192.
  - Receveur de poste de Thessalon-ouest—195.
  - Session du parlement—199.
- Vote des subsides :
- Chemins de fer et Canaux :
  - Administration de l'I.C.R.—213.
  - Matériel roulant—213.

**Commerce :**

- Agences commerciales—216.
- Inspection des grains—216.
- Service de SS. Canada-Mexique—217.
- Service de SS. de Dalhousie ou Campbellton au bassin Gaspé—218.
- Service de SS. entre Québec et Blanc Sablon—219.
- Service de SS. entre Port-Essington et îles Charlotte, C.-A.—219.
- Service de SS. entre St-Jean et Halifax et Antilles et Amérique du Sud—220-221.

**Divers :**

- Allocation au "Canadian Mining Institute"—221.
- Atlas électoral—221.
- Célébration de la mise en exploitation des canaux du Sault Ste-Marie—221.
- Commission du tarif—222.
- Imprimerie Nationale—222.
- Secours aux Canadiens dans le dénuement—223.
- Secrétaire du Gouverneur général—223.
- P. J. O'Connell, messenger secrétariat d'Etat—223.
- Service de la banque du Commerce—223.

**FINANCES.**

- Articles imprévus—225.
- Augmentations de MM. Fraser et Boville—225.
- Bureaux du receveur général—225.
- Dépenses casuelles—225.
- Frais d'administration—225.
- Gouvernement des Territoires du N.-O.—225.
- Ministères en général—225.

**Intérieur :**

- Immigration, agents employés en Canada, Grande-Bretagne et étranger—229.
- Dépenses imprévues, sauvages du Nouveau-Brunswick—229.

**Justice :**

- Appointement de W. P. Archibald—231.
- Comptes entre gouvernement fédéral et provinces—231.
- Observation de la loi du dimanche, services professionnels—233.

**Marine et Pêcheries :**

- Service postal d'hiver—240.

**Milice :**

- Camp de milice à Kentville—242.

**Travaux publics :**

- Câble du Pacifique—247.
- Commission des eaux limitrophes—248.

Fielding, hon. William Stevens—*Suite.*

**FINANCES—*Suite.***

- Provinces maritimes, outillage de dragage—248.
- Edifices publics en général, salaires—249.
- Galerie des beaux-arts—249.
- Laboratoire de l'essayeur de ciment—249.
- Lignes télégraphiques, provinces maritimes et St-Laurent—249.
- Ligne télégraphique, N.-O.—249.
- Ligne télégraphique du Yukon—249.
- Réparations aux dragues—250.
- Dragueur nouveau, I.P.-E.—251.
- Richibouctou, N.-B., édifice—252.
- Anse à Phinney, N.-E., brise-lames—255.
- Port-Lawrence, débarcadère—256.
- Glace-Bay, améliorations—256.
- Ardoise, prolongement de brise-lames—256.
- Marble-Mountain, quai—257.
- Pointe-Freide, quai—257.
- London, Ont., salle d'exercice—259.
- Ports et rivières en général—259.
- Baie Georgienne et Pointe à Baril, améliorations—259.
- Grande Rivière, dragage—260.
- Haileyburg, lac Témistamingue, quai—260.
- Hawkesbury, quai—260.
- Honora, Algoma, quai—260.
- Little-Current, baie Georgienne, chenal—261.
- Owen-Sound, dragage—261.
- Point-Edward, dragage—261.
- Sault Sainte-Marie, améliorations dans le port—262.
- Chauffage, Ottawa—263.
- Edifices fédéraux en général—263.
- Rideau Hall, dépenses—264.
- Téléphones, édifices publics—265.
- Terrasses et parcs—265.
- Montmorency, Q., quai—268.
- Pierreville, quai—269.
- Québec, amélioration au port—269.
- Rivière-du-Loup, barrage du petit rapide—270.
- St-Alphonse de Bagot, quai—270.
- Sorel, brise-glaces—271-272.
- Lloydminster, pavillon des immigrants—272.

**VOIES ET MOYENS.**

- Résolutions de subsides—273.

Fisher, Hon. Sydney Arthur, *Brome.*

**AJOURNEMENTS.**

- Extension des frontières du Manitoba—13.

**BILLS.**

**Bills du gouvernement :**

- Loi constituant la province d'Alberta—35-36.
- Loi des associations de livres de généalogie du bétail—70.
- Loi de l'empaquetage et vente de certaines denrées (amendement)—74.
- Loi de l'emballage et de la vente de certaines denrées périssables—75.
- Loi de l'inspection et de la vente des grains de semence—75-76-77-78-79.
- Loi d'inspection des grains (amendement)—79.
- Loi du recensement et de la statistique—82-83-84.
- Loi du recensement et de la statistique (amendement)—84.